

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/04/2009

Réception par le Prefet : 07/04/2009

Publication : 14/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-5-6-4

Séance du vendredi 3 avril 2009

C251 et C751 GERPLAN : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide, dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN, de donner un avis favorable :
 - à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour la mise en place d'un sentier de la gestion différenciée pour un montant de 3.052,50 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
 - à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour la sensibilisation des scolaires et du grand public aux problématiques environnementales pour un montant de 7.371,75 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - à la communauté de communes du Secteur d'Illfurth la sensibilisation du grand public à l'environnement et au paysage pour un montant de 2.400 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - à la communauté de communes du Secteur d'Illfurth pour la promotion d'un magasin de vente collectif de produits fermiers à Spechbach-le-Bas pour un montant de 3.500 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738,
 - à la communauté de communes de Cernay et Environs pour le subventionnement de la remise en état de trois parcelles de vergers pour un montant de 1.880 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,

- à la commune de Roderen pour le subventionnement d'un achat groupé de fruitiers haute tige pour un montant de 193 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions